

Pièces à fournir en Master 2 Informatique parcours Big Data

Chacune des pièces mentionnées correspond à un espace de dépôt sur Ecandidat. **Merci de ne faire qu'un seul fichier par pièces.** Exemple : vos relevés de notes doivent être compilés dans un seul PDF.

Pièces obligatoires :

- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou carte de séjour ou de résident
- Curriculum Vitae (CV)
- Lettre de motivation (1 Page)
- Relevés de notes officiels du M1 du Master mention Informatique et de L1/L2/L3 de la licence Mention Informatique.
- Copie de vos Diplômes mention Informatique ou à défaut Attestation de Réussite délivrés par l'université d'origine pour les étudiants extérieurs et pour les étudiants de l'IED ayant validé leur licence mention informatique avant l'année universitaire en cours ;
Si aucun des deux options n'est possible, attestation sur l'honneur de fournir la pièce une fois obtenue.
- Projet de recherche ou projet professionnel : un document où l'étudiant motive les raisons de sa candidature en master et son projet après obtention de celui-ci.
- Un document mentionnant votre intention de vous inscrire en formation continue (le cas échéant)

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger, vous devez obligatoirement joindre en plus

- Une copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent avec sa traduction légalisée
- Une copie du diplôme universitaire avec sa traduction légalisée
- Une copie des relevés de notes pour chaque année universitaire avec sa traduction légalisée

Pièces à fournir lors des Inscriptions Administratives

- Photo d'identité
- Notification de bourse (le cas échéant)
- Attestation de transfert (le cas échéant)

Conditions d'accessibilité pour le M2

L'admission en M2 est possible uniquement pour les étudiants détenteurs d'un M1 mention informatique (60 ECTS).

Cette admission se fait via sélection après l'étude des dossiers de candidature.